

Résumé de l'acte

084-248400285-20240410-2024-043-BF

Numéro de l'acte : 2024-043
Date de décision : mercredi 10 avril 2024
Nature de l'acte : BF
Objet : Budget général - Vote du BP 2024
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Valerie HONORAT
AR reçu le : 17/04/2024
Numéro AR : 084-248400285-20240410-2024-043-BF
Document principal : 71_AN-bg 2024 scelle.xml

Pièces jointes :

70_DE-2024-043-BG-2024-Vote-BP.pdf

Historique :

17/04/24 12:42	En cours de création	
17/04/24 12:43	En préparation	Valerie HONORAT
17/04/24 12:52	Reçu	Valerie HONORAT
17/04/24 12:52	En cours de transmission	
17/04/24 12:53	Transmis en Préfecture	
17/04/24 12:57	Accusé de réception reçu	

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication :

Séance du 10 avril 2024

Date de convocation : 28 mars 2024
Date d'affichage : 28 mars 2024

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de voix exprimé : 39

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Auboïs, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Geneviève Jean, Franck Laroche, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Josianne Maurin, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Brigitte Pascal-Freytag, Joëlle Richaud, Gregory Risbourg, Jean-Louis Robert, Richard Rouzet, Nicolas Salerno et Catherine Serra,

Procurations de : Géraud de Sabran-Pontevès à Jean-Louis Robert, Emma Léon à Séverine Maugan-Curnier, Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Marc Jaubert à Valérie Grange, Anne-Marie Dauphin à Philippe Egg, Jacques Decuignières à Eve Maurel, Romain Brette à Rose-Marie Dumontier, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch

Absents et excusés : Céline Alarcon, Serge Robin, Karine Mouret est supplée par Brigitte Pascal-Freytag.

Madame Catherine Serra est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2024-043
Budget Général – Vote du Budget Primitif 2024

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°2024-019 du 28 février 2024 portant approbation du compte administratif 2023 ;
Vu la délibération n°2024-030 du 14 mars 2024 actant du déroulé du Débat d'Orientation Budgétaire ;
Vu la nomenclature M57 ;
Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

Après avoir été présenté par nature et après avoir rappelé que le budget est voté par chapitres globalisés pour la section de fonctionnement et par chapitres d'opération pour la section d'investissement, le budget est soumis au vote du conseil communautaire.

Il est précisé que les recettes d'investissement, en application du principe de la non-affectation des recettes, sont présentées pour information par opération mais votées par chapitre.

Le budget primitif de l'exercice 2024 se présente comme suit :

- L'équilibre en section Fonctionnement : 20 999 535,17 €
- L'équilibre en section Investissement : 9 336 438,01 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 430 054,49	7 372 637,69
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	4 906 383,52	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 963 800,32
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	9 336 438,01	9 336 438,01
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	20 999 535,17	15 762 204,18
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 5 237 330,99
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	20 999 535,17	20 999 535,17
		TOTAL DU BUDGET (4)	30 335 973,18
			30 335 973,18

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De voter par nature le budget primitif de COTELUB pour l'année 2024 :
 - Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;
 - Pour la section d'investissement :
 - Au niveau des chapitres,
 - Au niveau des chapitres « opérations d'équipement »
- D'adopter le budget primitif 2024 de COTELUB tel qu'il a été présenté ci-dessus et joint à la présente,
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De voter** par nature le budget primitif de COTELUB pour l'année 2024 :
 - Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;
 - Pour la section d'investissement :
 - Au niveau des chapitres,
 - Au niveau des chapitres « opérations d'équipement »
- **D'adopter** le budget primitif 2024 de COTELUB tel qu'il a été présenté ci-dessus et joint à la présente,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

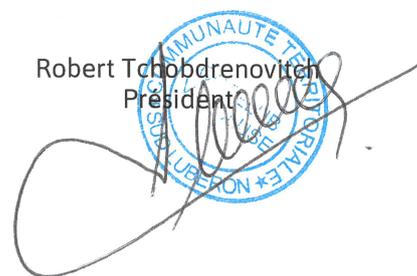
39 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Catherine Serra
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch
Président



Résumé de l'acte

084-248400285-20240410-2024-045-BF

Numéro de l'acte : 2024-045
Date de décision : mercredi 10 avril 2024
Nature de l'acte : BF
Objet : Budget annexe du Parc d'Activités Le Revol - Vote du BP 2024
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Valerie HONORAT
AR reçu le : 17/04/2024
Numéro AR : 084-248400285-20240410-2024-045-BF
Document principal : 99_BU-bg za revol 2024 scelle.xml

Pièces jointes :

70_DE-2024-045-BA-LE-REVOL-2024-Vote-budget.pdf

Historique :

17/04/24 12:40	En cours de création
17/04/24 12:42	En préparation
17/04/24 12:52	Reçu
17/04/24 12:52	En cours de transmission
17/04/24 12:53	Transmis en Préfecture
17/04/24 12:56	Accusé de réception reçu

Date de publication :

Séance du 10 avril 2024

Date de convocation : 28 mars 2024
Date d'affichage : 28 mars 2024

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de voix exprimé : 39

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Auboïs, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Geneviève Jean, Franck Laroche, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Josianne Maurin, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Brigitte Pascal-Freytag, Joëlle Richaud, Gregory Risbourg, Jean-Louis Robert, Richard Rouzet, Nicolas Salerno et Catherine Serra,

Procurations de : Géraud de Sabran-Pontevès à Jean-Louis Robert, Emma Léon à Séverine Maugan-Curnier, Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Marc Jaubert à Valérie Grange, Anne-Marie Dauphin à Philippe Egg, Jacques Decuignières à Eve Maurel, Romain Brette à Rose-Marie Dumontier, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch

Absents et excusés : Céline Alarçon, Serge Robin, Karine Mouret est supplée par Brigitte Pascal-Freytag.

Madame Catherine Serra est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2024-045
Budget Annexe Parc d'Activités Le Revol – Vote du Budget Primitif 2024

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la délibération n°2024-022 du 28 février 2024 portant approbation du compte administratif du budget annexe du Parc d'Activités Le Revol de l'exercice 2022 ;

Vu la délibération n°2024-030 du 14 mars 2024 actant du déroulé du Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

Les élus communautaires sont appelés à se prononcer sur le vote du budget primitif du budget annexe du Parc d'Activités Le Revol pour l'année 2024 par chapitre globalisé, pour la section de fonctionnement et par chapitre d'opérations, pour la section d'investissements.

Ce budget est un budget établi hors taxes et il y a lieu de tenir une comptabilité de stock.

En application de l'article L. 1612-7 du CGCT, le budget peut être voté en déséquilibre excédentaire sans qu'il soit entaché d'illégalité.

Le budget annexe du Parc d'Activités Le Revol se présente comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	111 487,10 €	812 370,12 €
Fonctionnement	812 370,12 €	812 370,12 €

COMMUNAUTE TERRITORIALE SUD LUBERON - BUDGET ANNEXE REVOL - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	46 271,84	812 370,12
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 65 215,26	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		111 487,10	812 370,12
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	812 370,12	372 295,84
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 440 074,28
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		812 370,12	812 370,12
TOTAL DU BUDGET (4)		923 857,22	1 624 740,24

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De voter par nature le budget primitif du Budget Annexe du Parc d'Activités Le Revol pour l'année 2024 :
 - Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;
 - Pour la section d'investissement :
 - Au niveau des chapitres,
 - Au niveau des chapitres « opérations d'équipement »
- D'adopter le budget primitif du Budget Annexe du Parc d'Activités Le Revol pour l'année 2024 tel qu'il a été présenté ci-dessus et joint à la présente,
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De voter** par nature le budget primitif du Budget Annexe du Parc d'Activités Le Revol pour l'année 2024 :
 - Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;
 - Pour la section d'investissement :
 - Au niveau des chapitres,
 - Au niveau des chapitres « opérations d'équipement »
- **D'adopter** le budget primitif du Budget Annexe du Parc d'Activités Le Revol pour l'année 2024 tel qu'il a été présenté ci-dessus et joint à la présente,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

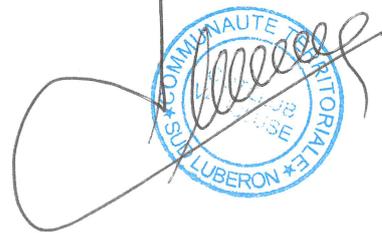
39 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Catherine Serra
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch
Président



Résumé de l'acte

084-248400285-20240410-2024-047-BF

Numéro de l'acte : 2024-047
Date de décision : mercredi 10 avril 2024
Nature de l'acte : BF
Objet : Budget annexe Parking de La Bonde - Vote du BP 2024
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Valerie HONORAT
AR reçu le : 17/04/2024
Numéro AR : 084-248400285-20240410-2024-047-BF
Document principal : 99_BU-bg la bonde scelle.xml

Pièces jointes :

70_DE-2024-045-BA-LE-REVOL-2024-Vote-budget.pdf

Historique :

17/04/24 12:43	En cours de création
17/04/24 12:44	En préparation
17/04/24 12:52	Reçu
17/04/24 12:53	En cours de transmission
17/04/24 12:53	Transmis en Préfecture
17/04/24 13:01	Accusé de réception reçu

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication :

Séance du 10 avril 2024

Date de convocation : 28 mars 2024
Date d'affichage : 28 mars 2024

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de voix exprimé : 39

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Auboïs, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Geneviève Jean, Franck Laroche, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Josianne Maurin, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Brigitte Pascal-Freytag, Joëlle Richaud, Gregory Risbourg, Jean-Louis Robert, Richard Rouzet, Nicolas Salerno et Catherine Serra,

Procurations de : Géraud de Sabran-Pontevès à Jean-Louis Robert, Emma Léon à Séverine Maugan-Curnier, Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Marc Jaubert à Valérie Grange, Anne-Marie Dauphin à Philippe Egg, Jacques Decuignières à Eve Maurel, Romain Brette à Rose-Marie Dumontier, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch

Absents et excusés : Céline Alarcon, Serge Robin, Karine Mouret est supplée par Brigitte Pascal-Freytag.

Madame Catherine Serra est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2024-047
Budget Annexe Parking de la bonde - Vote du Budget Primitif 2024

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M4
Vu la délibération n°2024-024 du 28 février 2024 portant approbation du compte administratif du budget annexe Parking de La Bonde de l'exercice 2023 ;
Vu la délibération n°2024-030 du 14 mars 2024 actant du déroulé du Débat d'Orientation Budgétaire,
Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

Les élus communautaires sont appelés à se prononcer sur le vote du budget primitif du budget annexe du Parking de la Bonde pour l'année 2024 par chapitre globalisé, pour la section de fonctionnement et par chapitre d'opérations, pour la section d'investissements.

Ce budget est un budget établi hors taxes et il y a lieu de tenir une comptabilité de stock.

En application de l'article L. 1612-7 du CGCT, le budget peut être voté en déséquilibre excédentaire sans qu'il soit entaché d'illégalité.

Le budget annexe du Parking de la Bonde se présente comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	201 883,50 €	201 833,50 €
Fonctionnement	209 521,00 €	209 521,00 €

COMMUNAUTE TERRITORIALE SUD LUBERON - BUDGET ANNEXE PARKING LA BONDE - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	209 521,00	191 200,44
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 18 320,56
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	209 521,00	209 521,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	201 883,50	148 666,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 53 217,50
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	201 883,50	201 883,50
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	411 404,50	411 404,50

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De voter par nature le budget primitif du Budget Annexe du Parking de la Bonde pour l'année 2024 :
 - Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;
 - Pour la section d'investissement :
 - Au niveau des chapitres,
 - Au niveau des chapitres « opérations d'équipement »
- D'adopter le budget primitif du Budget Annexe du Parking de la Bonde pour l'année 2024 tel qu'il a été présenté ci-dessus et joint à la présente,
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De voter** par nature le budget primitif du Budget Annexe du Parking de la Bonde pour l'année 2024 :
 - Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;
 - Pour la section d'investissement :
 - Au niveau des chapitres,
 - Au niveau des chapitres « opérations d'équipement »
- **D'adopter** le budget primitif du Budget Annexe du Parking de la Bonde pour l'année 2024 tel qu'il a été présenté ci-dessus et joint à la présente,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

37 voix POUR

1 voix CONTRE – Mariane Domeizel

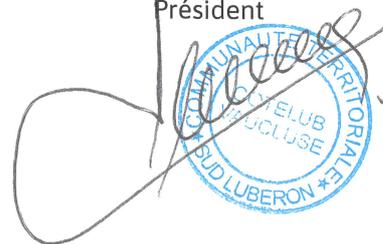
1 ABSTENSION – Jean-Luc Borel

Majorité des suffrages exprimés

Catherine Serra
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch
Président



Date de publication : 17/04/2024

Date de convocation : 28 mars 2024
Date d'affichage : 28 mars 2024

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de voix exprimé : 39

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Geneviève Jean, Franck Laroche, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Josianne Maurin, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Brigitte Pascal-Freytag, Joëlle Richaud, Gregory Risbourg, Jean-Louis Robert, Richard Rouzet, Nicolas Salerno et Catherine Serra,

Procurations de : Géraud de Sabran-Pontevès à Jean-Louis Robert, Emma Léon à Séverine Maugan-Curnier, Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Marc Jaubert à Valérie Grange, Anne-Marie Dauphin à Philippe Egg, Jacques Decuignières à Eve Maurel, Romain Brette à Rose-Marie Dumontier, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch

Absents et excusés : Céline Alarcon, Serge Robin, Karine Mouret est supplée par Brigitte Pascal-Freytag

Madame Catherine Serra est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2024-054
Office de Tourisme - Fixation des tarifs des produits et services de la régie communautaire

Rapporteur : Jean-Marc Brabant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-6,
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024-033 en date 14 mars 2024 portant création d'une régie communautaire dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion de la mission de service public liée à la compétence « tourisme »,
Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de l'Office de Tourisme Sud Luberon en date du 2 avril 2024,
Vu les statuts de COTELUB,

Considérant ce qui suit :

Par une précédente délibération, le Conseil communautaire a approuvé la reprise en régie de la compétence « tourisme » par la création d'une régie autonome (dotée de la seule autonomie financière) dénommée «Office de Tourisme Sud Luberon».

A cet effet, il y a lieu de définir les tarifs des produits et services mis en vente par l'Office de Tourisme.

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- De fixer les tarifs des produits et services facturés par l'Office de Tourisme comme suit :

Produit ou service	Tarif
Commercialisation des billets (billetterie)	10% de commission quel que soit le nombre de billets vendus, sauf : 20% Tennis Club de Cucuron 2% Festival Durance Luberon
Pack essentiel - ¼ de page au sein du Guide touristique + 2 publications sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme	195,00 € / an
Pack avantage - ¼ de page au sein du Guide touristique + 2 publications sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme + 1 encart dans une newsletter + 1/8 de page dans le magazine de l'été	470,00 € / an
Pack premium - 1/2 page au sein du Guide touristique + 4 publications sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme + 1 encart dans une newsletter + 1/4 de page dans le magazine de l'été	930,00 € / an
Pack privilège - 1 pleine page au sein du Guide touristique + 8 publications sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme + 1 encart dans une newsletter + 1 pleine page dans le magazine de l'été + 1 présentation de l'activité sous forme vidéo relayée sur Instagram, TikTok et YouTube	1790,00 € / an
1/3 de page au sein du Guide hébergement	60,00 €
1 pleine page au sein du Guide hébergement	140,00 €
1 encart sur la carte du Luberon	290,00 €
¼ de page au sein du Guide Touristique	190,00 €
½ page au sein du Guide Touristique	360,00 €
1 pleine page au sein du Guide Touristique	620,00 €
1/8 de page au sein du Magazine de l'été	190,00 €
1/4 de page au sein du Magazine de l'été	330,00 €
1/2 page au sein du Magazine de l'été	475,00 €
1 pleine page au sein du Magazine de l'été	750,00 €
Publication sur les réseaux sociaux - sept. > juin	40,00 €
Publication sur les réseaux sociaux - juill. > août	70,00 €
Création vidéo pour les réseaux sociaux	450,00 €
Shooting photo	390,00 €
Article de blog	320,00 €
Encart newsletter	90,00 €
Club atelier numérique : 1 atelier	50,00 €
Club atelier numérique : 4 ateliers	95,00 €
Cartes postales OT et Ansouis Patrimoine	1,50 €
Cartes postales Musée Deydier	1,50 €
Affiches 50x70	15,00 €
Tote bag	8,00 €
Visites guidées G. Beckert	7,00 € - 3,50 €

Visites de classement de meublés de tourisme	
Logement 1 pièce :	140,00 €* 150,00 €* 160,00 €* 170,00 €* 180,00 €* 100,00 €* Si suivi d'un classement, remise de 50,00 € *Tarif dégressif à compter du deuxième logement à classer : 10% (même jour, même adresse).
Logement 2 pièces :	
Logement 3 pièces :	
Logement 4 pièces :	
Logement 5 pièces et plus :	
Visite conseil	
Si suivi d'un classement, remise de 50,00 €	
*Tarif dégressif à compter du deuxième logement à classer : 10% (même jour, même adresse).	
Visite de validation de critère/contre visite	50,00 €
Visites de qualification des chambres d'hôtes	
Chambre double / familiale ou suite :	120,00 €
Si partenaire Office de Tourisme	90,00 €
Chambre supplémentaire	15,00 €

- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De fixer** les tarifs des produits et services facturés par l'Office de Tourisme comme suit :

Produit ou service	Tarif
Commercialisation des billets (billetterie)	10% de commission quel que soit le nombre de billets vendus, sauf : 20% Tennis Club de Cucuron 2% Festival Durance Luberon
Pack essentiel - ¼ de page au sein du Guide touristique + 2 publications sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme	195,00 € / an
Pack avantage - ¼ de page au sein du Guide touristique + 2 publications sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme + 1 encart dans une newsletter + 1/8 de page dans le magazine de l'été	470,00 € / an
Pack premium - 1/2 page au sein du Guide touristique + 4 publications sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme + 1 encart dans une newsletter + 1/4 de page dans le magazine de l'été	930,00 € / an
Pack privilège - 1 pleine page au sein du Guide touristique + 8 publications sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme + 1 encart dans une newsletter + 1 pleine page dans le magazine de l'été + 1 présentation de l'activité sous forme vidéo relayée sur Instagram, TikTok et YouTube	1790,00 € / an
1/3 de page au sein du Guide hébergement	60,00 €
1 pleine page au sein du Guide hébergement	140,00 €
1 encart sur la carte du Luberon	290,00 €
¼ de page au sein du Guide Touristique	190,00 €
½ page au sein du Guide Touristique	360,00 €
1 pleine page au sein du Guide Touristique	620,00 €
1/8 de page au sein du Magazine de l'été	190,00 €
1/4 de page au sein du Magazine de l'été	330,00 €

1/2 page au sein du Magazine de l'été	475,00 €
1 pleine page au sein du Magazine de l'été	750,00 €
Publication sur les réseaux sociaux - sept. > juin	40,00 €
Publication sur les réseaux sociaux - juill. > août	70,00 €
Création vidéo pour les réseaux sociaux	450,00 €
Shooting photo	390,00 €
Article de blog	320,00 €
Encart newsletter	90,00 €
Club atelier numérique : 1 atelier	50,00 €
Club atelier numérique : 4 ateliers	95,00 €
Cartes postales OT et Ansouis Patrimoine	1,50 €
Cartes postales Musée Deydier	1,50 €
Affiches 50x70	15,00 €
Tote bag	8,00 €
Visites guidées G. Beckert	7,00 € - 3,50 €
Visites de classement de meublés de tourisme	
Logement 1 pièce :	140,00 €* 150,00 €* 160,00 €* 170,00 €* 180,00 €* 100,00 €*
Logement 2 pièces :	
Logement 3 pièces :	
Logement 4 pièces :	
Logement 5 pièces et plus :	
Visite conseil	
Si suivi d'un classement, remise de 50,00 €	
*Tarif dégressif à compter du deuxième logement à classer : 10% (même jour, même adresse).	
Visite de validation de critère/contre visite	50,00 €
Visites de qualification des chambres d'hôtes	
Chambre double / familiale ou suite :	120,00 €
Si partenaire Office de Tourisme	90,00 €
Chambre supplémentaire	15,00 €

- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

39 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Catherine Serra
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch
Président